

# Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

***Demande relative aux normes de fiabilité BAL-004-0, BAL-006-2, BAL-002-2(i), BAL-005-1, FAC-001-3, COM-001-3 et FAC-003-4 (Dossier R-4068-2018)***

## Objet de la demande

Le 15 octobre 2018, Hydro-Québec (la **Demanderesse**) dépose une demande dont l'objet prioritaire est de suspendre quatre des cinq exigences de la norme *BAL-006-2-Échange involontaire* en vigueur au Québec depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015 (la **Demande de suspension**).

La norme BAL-006-2 définit les exigences applicables aux Responsables d'équilibrage en lien avec le calcul et le mesurage de l'échange involontaire entre deux zones de réglage.

La Demanderesse demande, à la Régie de l'énergie (la **Régie**), par décision prioritaire avant le 15 décembre 2018, de suspendre les exigences 1, 2, 4 et 5 de la norme de fiabilité BAL-006-2 de la *North American Electric Reliability Corporation* qui, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, ne seront plus en vigueur dans les zones de réglage voisines de celle du Québec.

La présente demande est soumise en vertu des articles 31(5°), 85.2, 85.6 et 85.7 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**).

La demande ainsi que les documents afférents et la Loi sont disponibles sur le site internet de la Régie et à ses bureaux.

## Procédure d'examen de la Demande de suspension

Considérant sa nature et le fait qu'elle ne vise que la Demanderesse dans sa fonction de Responsable d'équilibrage, la Régie traitera la Demande de suspension par voie de consultation.

Les personnes intéressées pourront soumettre leurs observations relatives à la Demande de suspension **au plus tard le 16 novembre 2018 à 12 h**.

Les observations doivent être accompagnées de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie ainsi que l'information relative à l'identité et les coordonnées de leurs auteurs ainsi qu'une description de la nature de leurs intérêts.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 

[www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca)